

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 7 novembre à 20H00

L'an deux mille vingt-cinq le sept novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Genillé dûment convoqué le 3 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire en la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier FLAMAN, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Bernard BALLU, Alexandra BODARD, Emmanuel BOURGEAULT, Katia BOURREAU, Pascal DUPONT, Sébastien FAVRE-BONVIN, Olivier FLAMAN, Francis GAUTHIER, Charles Bernard GLIKSOHN, Béatrice KERGOURLAY, Henry MARCHAIS, Laurence MARINIER, Catherine MERLET, Christophe MEUNIER, Michel SAHNER,

Absents excusés : Jean-Jacques HERVET, Anne LALANDE, Nathalie RENARD, Aline VERMEULEN.

Procurations de vote : Jean-Jacques HERVET à Olivier FLAMAN, Anne LALANDE à Catherine MERLET, Nathalie RENARD à Henry MARCHAIS, Aline VERMEULEN à Alexandra BODARD.

Secrétaire de séance : Pascal DUPONT

Monsieur le maire débute cette séance en évoquant le décès de Franck BERNET survenu brutalement il y a quelques semaines. Il a pu se rendre aux obsèques, accompagné d'un conseiller et d'agents communaux afin de lui rendre hommage et de présenter nos condoléances à sa famille. Le maire invite tous les membres présents dans la salle à se lever et à prendre un instant de silence.

Monsieur Henry MARCHAIS rejoint la séance avec quelques minutes de retard.

Monsieur le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du vendredi 26 septembre 2025. Le procès-verbal de la séance du vendredi 26 septembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire demande l'ajout d'une délibération qui porte sur la signature d'une convention avec un administré de la commune pour l'installation d'une caméra sur son immeuble privé.

2025-46 Acquisition d'un terrain à La Croix

Madame Laurence MARINIER sort de la salle afin de ne pas participer à cette délibération.

Le maire,

Vu l'adoption de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme du 6 décembre 2024 ;

Vu la nécessité d'acquérir les parcelles ZP n° 471 d'une contenance de 01 ha 20 a 83 ca (provenant de la division de la parcelle ZP n° 386) et BK n° 179 d'une contenance de 02 a 64 ca appartenant à M. Jérôme MARINIER ;

Considérant toutes les actions menées depuis l'année 2022 afin d'avancer sur le projet d'aménagement de terrains constructibles ;

Le maire, après présentation et commentaires des plans de bornage, demande au conseil municipal l'autorisation d'acquérir les parcelles nommées ci-dessus au prix de 123 470 €, avec des frais d'acte s'élevant à 2 900 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

-D'AUTORISER le maire à signer un acte d'achat pour les parcelles :

-ZP n° 471 d'une contenance de 01 ha 20 a 83 ca (provenant de la division de la parcelle ZP n° 386)

-BK n° 179 d'une contenance de 02 a 64 ca

Contenance totale : 01 ha 23 a 47 ca

Au prix de 10 € le m², soit pour la contenance vendue, soit un total de 123.470,00 Euros net vendeur et 2.900,00 Euros de frais d'acte.

Alexandra BODARD a reçu des interrogations de la part d'administrés pour savoir si l'accès des maisons existantes sera préservé.

Le maire confirme que cette question est bien identifiée et sera nécessairement prise en compte dans l'aménagement du terrain.

2025-47 Construction d'une halle

Le maire rappelle que pour terminer les travaux de l'aménagement des jardins Agnès Sorel il était prévu la construction d'une halle dans la prairie du lavoir. Il faut désormais se prononcer sur ce projet de construction qui a nécessité une modification du PLU.

Vu l'adoption de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme du 26 septembre 2025 ;

Vu la réunion de la commission d'urbanisme du 4 novembre 2025 pendant laquelle les différentes propositions ont pu être étudiées ;

Le maire présente une analyse des offres, 7 propositions ont été reçues allant de 51 465 € à 123 906€.

Francis GAUTHIER demande si l'entreprise Busser & Provost peut augmenter la surface de terrassement ?

- Il est prévu un terrassement de 300m² qui englobe la halle ainsi que le chemin entre la halle et le parking. En optimisant le budget il est probable qu'on puisse élargir le terrassement.

Bernard BALLU se questionne sur le type de revêtement mis sur le calcaire ?

Le maire expose sa prudence sur les équipements.

Cette halle est une nouveauté pour Genillé, il suggère de laisser du temps pour que les associations, et les habitants s'approprient cet espace pour affiner aux mieux les équipements nécessaires à sa mise en valeur et à son utilisation : revêtement du sol, aménagement et plantation des espaces autour, espaces barbecue, tables et bancs pique-niques.

L'éclairage et l'eau seront en attente au pied du bâtiment avec la nécessité de calibrer le compteur en fonction de l'utilisation.

Enfin, il est nécessaire de l'intégrer dans un projet global incluant le terrain de boules et les équipements enfants qui sont à revoir dans leur ensemble.

Ce n'est pas dans l'actuel budget dont l'enveloppe actuellement disponible est de 98 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les propositions des entreprises :
- Chardon pour un montant de 57 472,80 €TTC
- Labbé Maçonnerie pour un montant de 15 252,00€TTC
- Busser & Provost pour un montant de 18 258,96€TTC
- **AUTORISE** le Maire à déposer un permis de construire et à entamer les travaux.

2025-48 Projet d'installation d'un dentiste

Le maire expose les motifs :

Un chirurgien-dentiste a exprimé son souhait de s'installer sur la commune. Cette installation répond à un vrai besoin de santé, la commune ne disposant plus de ce service actuellement.

L'ancien cabinet de la rue Jeanne d'Arc étant obsolète, la réalisation de ce projet nécessite des travaux et des investissements pour inclure un cabinet dans la sphère de l'actuelle maison médicale.

Afin d'étudier la faisabilité du projet, le financement possible et les aides mobilisables (subventions, partenariats, prêts, etc.), il convient d'autoriser M. le Maire à constituer un dossier complet de demande d'installation et à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des services compétents.

Confirmant le projet de concevoir ces questions de santé à l'échelle du territoire, notamment en synergie avec les installations de Villeloin-Coulangé, le maire précise qu'une réunion aura lieu mercredi prochain pour lancer le projet « Village en santé ». Plusieurs acteurs seront présents avec notamment l'ARS (Agence Régionale de la Santé), la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), un cabinet spécialisé, ainsi que, les maires du Montrésorois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise M. le Maire à monter un dossier de demande d'installation d'un cabinet dentaire sur la commune ;
- **Dit que** le projet définitif et le plan de financement seront soumis à l'approbation du Conseil municipal avant toute réalisation.

2025-49 Statuts – Modifications pour 2025 – transfert de la compétence Éclairage public au SIEIL

Considérant la demande d'adhésion à la compétence Éclairage public pour la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de cher,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence Éclairage public du SIEIL,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant l'adhésion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Vu la demande de transfert de la compétence Éclairage public au SIEIL et sa validation par le Comité syndical du 7 octobre 2025,
- Adopte la modification des statuts du SIEIL approuvée par le Comité syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025.

2025-50 Mise à jour du plan de financement de la chaufferie

Le maire explique que la demande de subvention pour le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) est en cours d'instruction par la Région. Afin de pouvoir en terminer la saisie, il est nécessaire de mettre à jour le plan de financement avec les dépenses réelles.

Vu la délibération n° 2024/62 du 6 décembre 2024, validant un plan de financement pour ce projet s'élevant à 388 900,18 €.

Il présente à l'assemblée le tableau détaillé suivant :

Type	Mode de financement	Financement escompté	Financement obtenu	TOTAL
		Montant en € HT	Montant en € HT	Montant en € HT
Auto-financement	Fonds propres	76 047,74 €		76 047,74 €
Aides publiques	ETAT - Fonds Vert		138 075,00 €	138 075,00 €
	ADEME	23 520,00 €		23 520,00 €
	FEDER	142 595,99 €		142 595,99 €
			TOTAL	380 238,73 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le plan de financement modifié pour un montant total s'élevant à 380 238,73 € HT.

2025-51 Signature d'une convention d'installation d'une caméra communale sur un immeuble privé

Le maire,

Vu la délibération n° 2025-15 du 21 mars 2025 portant sur le nouveau projet d'installation d'un système de vidéosurveillance,

Le maire explique que l'un des emplacements prévus pour l'installation des caméras, se situe sur un immeuble privé. Par conséquent, il est nécessaire d'établir une convention avec l'administré concerné, afin d'avoir son approbation pour l'installation de la caméra, ainsi qu'un accord pour le dédommagement pour l'alimentation électrique sur le réseau privatif.

Le Maire a proposé une indemnité de 75 € par an au titre de la consommation estimée. L'administré, Monsieur James MAZIERES a donné son accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec M. James MAZIERES
- **DONNE** son accord sur le montant de l'indemnité à hauteur de 75€ par an

INFORMATIONS :

Le maire confirme qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections principalement à cause de son âge. À la suite de cette déclaration, Catherine MERLET prend la parole afin d'annoncer sa candidature pour les prochaines municipales 2026.

○ Point travaux

Vidéo protection

La quasi-totalité des caméras est installée, il reste une caméra à poser sur le bâtiment du pavillon et l'autre chez James MAZIERES. Une période de réglage et de mise au point est nécessaire avant la mise en route conformément aux autorisations préfectorales. Sur chaque caméra, des masques sont fixés pour surveiller strictement l'espace public sans filmer les espaces privés.

Alexandra BODARD demande si des panneaux indicatifs seront installés ?

➔ Oui, des panneaux seront installés sur la commune, la publicité sera également faite sur nos réseaux de communication.

Station de gonflage

Le Maire rappelle qu'un projet de station de gonflage pour les vélos était prévu au budget. Grâce à l'installation de la vidéo protection, le projet peut désormais être installé à la station-service en toute sécurité. Le coût est de 2 500€, la couleur rouge est celle retenue par l'ensemble des membres présents. Le conseil municipal donne son accord.

- Divers

Point sur le désherbage

Le maire a repris une présentation réalisée en partenariat avec la CCLST lors d'une réunion publique qui a eu lieu en 2021. Il rappelle les évolutions de la loi Labbé et, parallèlement, les méthodes mises en place par la commune afin d'utiliser les bonnes pratiques dans une commune qui est très vaste.

Il rappelle que la zéro chimie est toute récente, et, que ces techniques ont nécessitées de la formation et l'achat de matériaux.

Il confirme par exemple que l'année 2024 a été un échec au cimetière, ce qui a permis de revoir les pratiques. En 2025, le résultat s'est déjà bien amélioré. C'est un milieu particulier, en pente au-dessus du village, ce qui écarte l'artificialisation des allées, trop risqué en cas d'orage. Nous avons commencé à enherber les allées les plus accessibles à la tonte.

C'est l'occasion de remercier le service technique qui s'investit beaucoup sur cette question.

Merci également aux habitants qui pour la plupart assume leur responsabilité en maintenant leur bordure.

Solidarité itinérante

La Maison Départementale des Solidarités (MDS) met en place un bus de prévention qui s'installera périodiquement sur notre commune à compter du 18 décembre.

Les services proposés seront les suivants :

- Des consultations de pédiatrie préventive et de suivi pour les enfants de 0 à 6 ans
- Des conseils et un appui aux parents,
- Des temps d'écoute et d'information pour les adolescents,
- Un accompagnement social de proximité,
- Une aide aux démarches administratives...

Alexandra BODARD s'interroge sur la fréquentation du LAPS ?

➔ Elle n'est effectivement pas très élevée. Le lieu n'est peut-être pas adapté.

Mobilité à la demande

À compter du 3 novembre 2025, le transport à la demande (TAD), mis en place par la Région Centre Val de Loire sera disponible sur les 67 communes du Sud Touraine. Le TAD est une offre de transport collectif qui s'adresse à tous les habitants du territoire et leur permet de se rendre, depuis leur domicile, vers plusieurs communes de destination selon leur commune de résidence. Pour Genillé, il est possible de se rendre à Loches coût de 3,30€ par personne et par trajet.

Ce dispositif est accessible à partir de 11 ans.

Base adresse

Les fichiers sont définitivement validés, quelques erreurs ont été corrigées.

Un gros travail réalisé par Jean-Jacques HERVET et Marina Gauthier pour reprendre toutes les anciennes adresses afin de les disposer face aux nouvelles et ainsi de préparer la base OMER nécessaire au prochain

recensement. Le maire a réussi à entrer en contact avec Google afin de modifier la base adresse de la commune sur Google.

Recensement de la population

Il n'y a pas eu de négociation possible avec La Poste pour la gestion du recensement. Nous avons donc lancé une campagne de recrutement d'agents recenseurs. Nous avons reçu 6 candidatures à ce jour, la fin de la campagne de recrutement est prévue le 10 novembre.

Agence postale communale

Le Maire fait part d'un retour de La Poste sur la gestion de l'APC de Genillé qui est une des meilleures sur les 22 APC du secteur. Il souligne la qualité du travail réalisé par les agents alors que le bureau n'est ouvert que 2 heures par jour. L'APC est gérée principalement par Marina GAUTHIER qui assure ses missions avec rigueur et compétence.

○ Agenda

- ➔ 29/11 : marché de noël salle Rosine Derean
- ➔ 20/12 : concert Harmonie à l'Église

Plus de questions ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h40.
Prochain conseil municipal prévu le vendredi 5 décembre 2025.

Le secrétaire de séance,
Pascal DUPONT



Le président,
Olivier FLAMAN



